

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Etat-de-delabrement-avance-a-la-centrale>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **État de délabrement avancé à la centrale nucléaire de Belleville : nous exigeons qu'EDF soit sanctionnée en justice !**

20 octobre 2017

## État de délabrement avancé à la centrale nucléaire de Belleville : nous exigeons qu'EDF soit sanctionnée en justice !

Suite à la découverte de nombreux dysfonctionnements et négligences à la centrale nucléaire de Belleville (Cher), le Réseau "Sortir du nucléaire" et l'association Sortir du nucléaire Berry-Giennois-Puisaye déposent plainte aujourd'hui contre EDF et le directeur de la centrale. Un rassemblement aura lieu ce vendredi à 16h devant le palais de justice de Bourges.



## **Une mise sous surveillance renforcée déclenchée par une dangereuse incurie**

---

Le 13 septembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a placé la centrale nucléaire de Belleville sous surveillance renforcée, suite notamment à une inspection menée en avril 2017 ([voir le rapport](#)). Sur la base des éléments évoqués dans le rapport d'inspection, le Réseau "Sortir du nucléaire" et SDN Berry-Giennois-Puisaye portent aujourd'hui plainte pour **46 infractions à la réglementation environnementale et nucléaire**.

En effet, de nombreux équipements importants pour la sûreté sont dans un état de délabrement de nature à remettre en question leur fonctionnement, leur usure étant aggravée par un manque d'entretien et des réparations de l'ordre du rafistolage. De plus, en raison de problèmes organisationnels et d'un manque de rigueur et de traçabilité des opérations, la gravité des dysfonctionnements est sous-estimée : certaines demandes de réparation passent tout simplement à la trappe !

Cette situation inacceptable, qui met en danger les travailleurs et les riverains, n'est pas nouvelle : [en 2015, le Réseau "Sortir du nucléaire" avait déjà porté plainte pour une trentaine d'infractions](#).

**Comment la centrale peut-elle encore être autorisée à fonctionner dans ces conditions ?**

## **Une situation révélatrice de dysfonctionnements récurrents chez EDF**

---

Si le cas de Belleville est particulièrement grave, il doit alerter sur des phénomènes qui touchent l'ensemble du parc nucléaire, à savoir le vieillissement des installations et une maintenance insuffisante. Cette situation est la conséquence directe de la course à la rentabilité qui règne chez EDF et se traduit par une moindre vigilance, des opérations bâclées et une formation insuffisante des travailleurs.

La multiplication récente des anomalies de « non tenue au séisme » à Belleville et sur de très nombreux réacteurs est un symptôme de ces risques accrus : les équipements concernés sont déjà dans un état si déplorable qu'au-delà des risques en cas de choc, ils constituent dès maintenant une menace pour la sûreté.

**N'attendons pas que cette mauvaise gestion débouche sur un accident : il est urgent de mettre en œuvre dès maintenant la sortie du nucléaire !**

*Pour en savoir plus et consulter la plainte :*

<https://www.sortirdunucleaire.org/Belleville-sur-Loire-delabrement>

**Contacts presse :**

**Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :**



Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23

**Pour SDN Berry-Giennois-Puisaye :**



Catherine Fumé - 06 62 84 13 88

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

## Pour aller plus loin : décryptage des problèmes relevés par l'Autorité de sûreté nucléaire

---

De manière générale, l'organisation interne et la circulation des informations au sein de la centrale apparaissent déficientes. Ainsi, comme le signale l'Autorité de sûreté nucléaire dans son rapport d'inspection, « *les dispositifs organisationnels mis en œuvre pour identifier les écarts ne permettaient pas aux décideurs d'accéder à la connaissance réelle de l'état technique des équipements* ». En raison d'un manque de rigueur et de traçabilité, il n'est donc pas possible de connaître en temps réel les effets cumulés des différentes anomalies.

En conséquence de cette mauvaise organisation et d'un mauvais traitement de l'information, de nombreuses demandes de travaux n'ont pas été suivies d'effets et ont été abandonnées alors que les problèmes n'avaient pas été réglés.

Par ailleurs, il apparaît que les travailleurs en charge des travaux ne bénéficient pas toujours d'une formation adéquate leur permettant de comprendre les enjeux et de mener à bien les réparations. Il est fait état de réparations relevant du bricolage et d'une « *accoutumance* » aux anomalies. On peut en déduire que les travailleurs sont manifestement placés dans une situation où il leur est impossible d'effectuer leur travail correctement.

Ces problèmes organisationnels ont abouti à la dégradation importante de toutes sortes d'équipements, allant parfois jusqu'à remettre en question leur fonctionnement correct ! Citons notamment :

- ▶ Plusieurs fuites d'huile ou de fioul et des jauges d'huile hors service.
  - ▶ L'« *état de corrosion avancé* » de certaines tuyauteries, qui fuyaient déjà au point que les bassines placées en-dessous étaient pleines.
  - ▶ Des pompes « *manifestement non intègres en fonctionnement normal* ».
  - ▶ Des fuites de vapeur potentiellement radioactive sur des vannes censées être parfaitement étanches.
  - ▶ D'autres fuites sur des pompes et robinets véhiculant des substances chimiques (soude, phosphate).
- La dégradation alarmante des équipements censés fournir l'alimentation électrique de secours. L'Autorité de sûreté nucléaire note ainsi « *plusieurs dégradations significatives susceptibles d'affecter le fonctionnement du système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur, des groupes électrogènes et de la turbine à combustion d'ultime secours* ».
- ▶ l'état effrayant de matériels électriques qui « *présentaient un état de dégradation de nature à interroger leur capacité à assurer leur fonctionnement de sûreté à long terme.* »

À plusieurs reprises, l'ASN évoque la « *non-tenue au séisme* » des équipements au regard de leur état de dégradation. Mais même en conditions normales, leur fonctionnement apparaît déjà compromis. Pour les associations, cette qualification, qui laisse croire que le risque n'existe qu'en cas

d'événement exceptionnel, aboutit à minimiser l'ampleur des risques qui se présentent déjà ici et maintenant.

Consulter le rapport ASN :



**Reportage France 3**

---

**Reportage France 3**

---

**Reportage TF1**

---